

ÉDITORIAL

La vérité si je mens

Et si tout n'allait pas aussi bien que nos ministres le disent dans leur bilan, exercice convenu de fin de mandature ?

Et si nous, professionnels de l'enseignement, n'étions plus les seuls à le dire ?

Et si nous avons raison de lutter depuis des lustres pour un retour au bon sens après des années de délire démagogique ?

De la plainte de l'enseignant usé, abusé et désabusé...

Tous les jours nous recevons au syndicat, par lettre, fax, téléphone ou courrier électronique, des témoignages sur la difficulté d'exercer un métier, pourtant choisi par vocation. Cela peut aller jusqu'au désarroi le plus amer. Je n'en citerai qu'un seul, émanant d'une jeune collègue, qui résume bien l'essentiel : *"Lorsque je discute avec des collègues de 25-35 ans, ce qui ressort le plus souvent (chez ceux qui ne nagent pas en pleine démagogie) est le problème du manque de considération à notre égard. Ce que l'on nomme pudiquement "incivilités" pour faire plus chic est certes l'un des aspects du problème, mais à part nous battre sans relâche pour restaurer un peu de l'éducation de base qui est défaillante même si elle incombe au premier chef aux parents, il est inutile d'espérer de miracle. En revanche, la hiérarchie a un rôle certain à jouer. Nous sommes nombreux à devoir travailler avec des chefs d'établissement incompetents et/ou faibles qui se soucient bien plus de leur avancement éventuel que de la bonne marche de l'établissement. On se sent franchement empêché de tourner en rond (dans la médiocrité) quand on prétend encore inculquer un minimum de principes et de sens de l'effort aux élèves. [...]"*

Nous cherchons des portes de sortie, conscients de l'immense usure qui nous guette alors que notre carrière n'en est somme toute qu'à ses débuts : agrégation pour avoir d'autres perspectives, autres concours... Les efforts ne sont pas reconnus (ceux qui se contentent du minimum sont souvent mieux "vus", mais on n'a pas tous le tempérament larvaire... heureusement) [...] Il faut affronter le mécontentement de certains parents qui ne nous donnent que du mépris et considèrent que tout leur est dû façon Club Med'. A Bac + 5 minimum pour beaucoup, il y a de quoi l'avoir un peu saumâtre. [...] Il y a aussi ce sentiment, légitime d'après moi, que lorsque l'on s'est donné la peine de réussir un ou plusieurs concours difficiles, on veut au moins profiter du peu d'avantages qui nous restent. L'Etat nous a engagés, qu'il fasse ce qu'il faut pour nous et nous respecte un peu plus.

Je constate souvent autour de moi cette impression désagréable d'avoir été

suite page 2

1 Editorial

La vérité si je mens

Marie-Elisabeth Allainmat

3 Communiqués de presse

-Diminution des horaires d'enseignement à la rentrée 2002

-Grève du 5 mars

4 Vie des académies

-Poitiers : Bureau académique

Gérard Pelletant

-Paris : Principaux de collège

Nathalie Fromager

-Paris : Autoritarisme, harcèlement ?

Corinne Lamesch

4 Textes officiels

M.T.Sannier

5 Relations extérieures

Colloque : Les diplômés, une affaire de professionnels

Paulette Jarrige

6 CAP 2002

Elections professionnelles

Anne-Marie Dorandeu

6-7 Relations extérieures

CSE du 14-3-3002

Marie-Elisabeth Allainmat

7 Vie du syndicat

Conseil d'Administration

Anne-Marie Dorandeu

8 Carrière

Accès au corps des agrégés

Michèle Prieul

9 Vie scolaire

Recul de la laïcité

Michèle Prieul

10 AG 2002

Rendez-vous à ne pas oublier

11 Fiche de mutation "intra"

*Pour nous écrire,
pensez*

cnga@cnga.fr

en quelque sorte abusée en ayant voulu profondément et parfois de longue date être enseignant pour ensuite tomber de haut en se retrouvant à exercer un métier qui n'a pas grand chose à voir avec ce qu'on souhaiterait et pensait faire. Quelle réponse le Ministère fait-il à cela ?

J'ajoute que lorsque les braves comme moi qui croient encore un peu à ce qu'ils font, auront déserté le navire, éccœurés (ce qui arrive de plus en plus souvent, le fait d'être fonctionnaire ne suffisant plus à retenir les dégoûtés et usés...), le ministère sera bien obligé de trouver moyen de regrossir les rangs. Les pubs gentillettes réussiront-elles cette fois ? Je trouve criminel qu'on tue ainsi le feu sacré de ceux qui croient à leur mission... tout en s'étonnant ensuite que certains se contentent de "faire leurs heures", ce qui est déjà d'ailleurs suffisamment épuisant."

Ces extraits de lettre d'une collègue certifiée, préparant l'agrégation, se passent de commentaires.

...aux échos dans l'opinion publique...

Mais nous ne prêchons peut-être plus dans le désert. «Ecole : les Français tirent la sonnette d'alarme», titre à la Une Le Figaro du 25 mars dernier, qui publie les résultats et l'analyse d'un sondage IFOP. Si 55% de nos concitoyens -dont beaucoup de jeunes frais émoulus de leurs études- ne sont pas satisfaits de notre système scolaire, cela n'est pas pour nous surprendre. Mais les raisons de leur mécontentement et les solutions qu'ils préconisent, sont inattendues : les mesures les plus efficaces pour améliorer le système sont à égalité (38%) «la mise en place de plans de sécurité pour lutter contre l'absentéisme et faire respecter les règlements intérieurs» et «la lutte contre l'illettrisme à l'entrée en 6ème». Les Français sondés font aussi une très nette distinction entre **instruction** et **éducation** : «L'école n'est qu'un relais, les valeurs, c'est la famille qui doit les donner [...]; l'école est là pour apporter les connaissances et nos enseignants sont bons ; encore faut-il que les jeunes prennent conscience que l'école est importante pour leur vie, et ça, ça dépend des parents.» Telles sont les réponses à des questions ouvertes de l'enquête. Qui a dit que l'école de Jules Ferry c'était fini et sa Circulaire aux instituteurs lettre morte ?

Le lendemain le même journal ouvrait ses colonnes à Mme Blais, un Maître de conférence en sciences de l'éducation pour compléter l'analyse du sondage. Entre autres vérités, elle déclare : «On enseignera le civisme en invitant les jeunes citoyens à pratiquer la démocratie dans les établissements, comme si l'espace scolaire était comparable à l'espace politique. Ce n'est pas en mimant le civisme qu'on forme des citoyens. [...] On veut la démocratie **par** l'école et force est de constater que la démocratie **dans** l'école est le pire moyen d'y parvenir». Notre syndicat a encore joué les Cassandre depuis fort longtemps.

Mais ce qui est encore plus intéressant, c'est que, se sentant mal représentés par les associations de parents d'élèves patentées, des parents se sont regroupés en un collectif, ont créé un site Internet et ont lancé un appel de "Bienvenue à tous les parents en colère" (1) "contre les conneries «méthodologiques» dont nos enfants sont abreuvés à longueur d'année"[...], contre les ministres [...] qui, plaçant hypocritement les élèves "au centre de l'école", vidant les programmes de tout contenu digne de ce nom, et dénaturant la mission même des professeurs refusent à nos enfants le droit essentiel de savoir pour comprendre. Ils passent aussi leur colère sur d'autres groupes de la "communauté éduca-

tive", comme on dit, parents, syndicalistes, enseignants, sur "ceux qui nous gouvernent" et même "contre [leur] détresse de parents lucides car [ils ont] crû que l'école [les] aiderait à offrir à [leurs] enfants [...] autre chose que la vulgarité, la violence ou la consommation." Le message est violent, accuse les enseignants -du moins certains, dont nous ne pensons guère faire partie- de lâcheté, mais cette violence est roborative et à la mesure de leurs appels de détresse qui sont aussi les nôtres depuis longtemps.

Et en période électorale, les parents d'élèves seront peut-être mieux entendus que nous ?

...à la prise de conscience tonitruante de certains responsables politiques

D'ailleurs, des politiques parlent le même langage, fustigeant le laxisme, la faiblesse des adultes qui n'ont pas su prendre leurs responsabilités et enseigner le sens de l'effort et la noblesse du travail. Eh oui ! J'ai même entendu un ministre en titre refusant de faire son testament, mais prononçant son dernier discours public en forme de manifeste pour la promotion de l'enseignement et de la formation professionnels en particulier et pour la réhabilitation du Travail comme valeur fondamentale de la République. Et l'applaudimètre a explosé dans une salle truffée d'inspecteurs généraux, de formateurs, d'enseignants (j'ai même reconnu des syndicalistes de l'ex-FEN et autres centrales), de chefs d'entreprise, de responsables de la Formation dans des syndicats patronaux venus signer des conventions de partenariat avec l'Education nationale dans le cadre du Colloque "Les diplômés, une affaire de professionnels". (2) Des candidats aux élections présidentielles tiennent le même langage. (3) Alors si l'espoir fait vivre, espérons qu'on ne chantera pas cette fois, comme dans *La Fille de Madame Angot*: "C'était pas la peine, assurément, de changer de gouvernement"

Marie-Elisabeth Allainmat, 1er avril 2002

(1) *Bienvenue à tous les parents en colère* est consultable sur le site parents@autonomie.org

(2) Cf. le compte rendu de ce colloque qui s'est tenu à l'ENSAM le jeudi 21 mars, présidé par le ministre délégué à l'enseignement professionnel, Jean-Luc Mélenchon

(3) Nous avons envoyé un questionnaire argumentaire aux responsables chargés de l'éducation dans les principaux partis politiques, puis, dans un deuxième temps, à tous les candidats à l'élection présidentielle. Le premier à réagir a été Jean-Pierre Chevènement, qui nous a fait recevoir longuement par son délégué à l'éducation, Michel Vignal.

Les seules rentrées d'argent du CNGA
sont les cotisations de ses adhérents

**Pensez à régler
votre cotisation !**

(Réduction d'impôt : 50% de la cotisation syndicale)

le 12 février 2002

Diminution des horaires d'enseignement à la rentrée 2002

Les nouveaux horaires des classes du cycle central de collège (5ème et 4ème) viennent d'être publiés au JO du 10-02-2002. Ils consacrent la diminution des heures de cours dans les disciplines pour permettre la mise en place des itinéraires de découverte.

Par ailleurs les établissements -collèges et lycées- viennent de recevoir leur Dotation Horaire Globale (DHG), ce qui se traduit par des diminutions dramatiques : on peut prévoir d'ores et déjà pour la prochaine rentrée des augmentations d'effectifs dans les classes, des doublages supprimés, des suppressions de postes, etc.

Le budget de l'Education nationale ne cesse d'augmenter et, sur le terrain, les moyens d'enseignement ne cessent de diminuer au préjudice des élèves et des enseignants.

Cette situation paradoxale ne peut que conforter le CNGA dans sa dénonciation des incohérences du ministère qui ne donne même pas les moyens d'appliquer sa politique !

Le CNGA rappelle qu'il a invité ses adhérents et sympathisants à participer à la manifestation commune du 5 mars 2002.



le 5 mars 2002.

Communiqué commun CNGA-CGC, SN-FO-LC, SNALC-CSEN

Devant le refus du ministère de l'Éducation nationale de faire droit à leur demande commune d'ouvrir des négociations le SN-FO-LC, le SNALC-CSEN et le CNGA-CGC avaient appelé à la grève et manifestation nationale à Matignon des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ce jour, le 5 mars 2002.

De nombreuses délégations ont répondu à cet appel en rassemblant **plus de 3000 manifestants enseignants et IATOSS dans les rues de Paris**.

Force est de constater que pour le Premier ministre, contrairement aux discours officiels, le dialogue social n'est toujours pas à l'ordre du jour. Comment admettre, en effet, que Matignon ait refusé une fois de plus de recevoir une délégation des organisations syndicales ?

Ces délégations expriment la volonté de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à voir enfin s'ouvrir de véritables négociations sur leurs revendications :

- **Rétablissement des heures de cours disciplinaires supprimées** à la suite des réformes des collèges et des lycées, en particulier nous demandons qu'à la rentrée 2002 aucun élève n'ait moins de **26 heures de cours disciplinaires en 6^{ème} et en 5^{ème}** ;

- **Rétablissement de conditions de travail correctes pour les professeurs**, ce qui est lié à la réduction des maxima hebdomadaires de service des professeurs, et au rétablissement

d'exigences de niveau pour le passage de classes, l'hétérogénéité conduisant un nombre croissant d'élèves à perdre pied tout en rendant impossible le fonctionnement normal des classes ;

- **Créations de postes nécessaires.**

Or, au lieu de rétablir les heures d'enseignement disciplinaire et d'attribuer les heures et les postes nécessaires, le ministère organise le **chantage aux suppressions de postes** pour imposer les « itinéraires de découvertes » (IDD) et les horaires-planchers aux professeurs qui en ont pourtant massivement exprimé le rejet.

Ainsi dans les lycées de Paris, 1600 heures d'enseignement sont supprimées pour instituer des heures de « devoir social » intégrées dans le service des professeurs.

De même le ministre Jean-Luc Mélenchon continue de mettre en place son lycée des métiers au détriment des postes et des sections de formation initiale permettant d'accueillir tous les jeunes orientés dans les branches professionnelles et technologiques.

Le SNFO-LC, le SNALC-CSEN et le CNGA-CGC déplorent d'autant plus le refus gouvernemental d'ouvrir des négociations véritables que la situation d'ensemble témoigne **d'une convergence des divers secteurs de la Fonction publique** (ATOSS, hôpitaux, instituteurs, ...) : ceux-ci rejettent l'aménagement du temps de travail (ARTT) et revendiquent au contraire sa réduction dans le respect des acquis statutaires avec les créations de postes nécessaires. C'est d'ailleurs ce qu'ont exprimé avec force, depuis des mois, les enseignants du 1^{er} degré, avec les parents d'élèves, les salariés et les organisations syndicales départementales pour les 500 postes d'instituteurs en Loire Atlantique notamment en rassemblant 10 000 manifestants à Nantes le 2 mars dernier.

Indignées par le recours brutal à la force contre leurs collègues instituteurs de

Loire Atlantique, le SN-FO-LC, le SNALC-CSEN et le CNGA-CGC décident d'adresser un télégramme (voir ci-dessous) à Lionel Jospin et appellent les personnels à le reprendre dans leurs établissements. Indépendamment du contexte électoral, le SN-FO-LC, le SNALC-CSEN et le CNGA-CGC poursuivront action commune sur leur plate forme revendicative et continueront à défendre les revendications des personnels.

D'ores et déjà dans de nombreux établissements, des assemblées générales avec les organisations syndicales se réunissent et chiffrent **les créations de postes nécessaires pour assurer aux élèves l'instruction à laquelle ils ont droit**.

Le SN-FO-LC, le SNALC-CSEN et le CNGA-CGC appellent leurs instances à tout mettre en œuvre pour élargir la mobilisation.

Académie de Paris.

Et si certains Principaux de collège se penchaient sur l'origine de leur incompétence ?

Dans un collège de l'Est parisien, une enseignante était en mi-temps thérapeutique, et le Principal n'avait rien trouvé de mieux que de la faire venir travailler tous les jours. Malgré les demandes répétées de cette collègue, souhaitant un emploi du temps plus regroupé, le Principal faisait la sourde oreille arguant qu'il était matériellement impossible de modifier quoi que ce soit en cours d'année.

Voilà qu'en février dernier la collègue en question finit par "craquer" et est mise en congé de longue durée. Un nouvel enseignant la remplace donc. Mais il est "à cheval" sur deux établissements et les emplois du temps correspondent mal. Miracle, le Principal réussit alors à lui regrouper ses heures sur une demi-semaine.

Interrogé, il fait alors comprendre qu'il aurait bien sûr pu faire la modification avant, pour notre collègue malade, mais qu'il avait jugé bon, pour son bien, pour ne pas la traumatiser (et bla, bla...) de la faire travailler moins chaque jour, et plus sur la semaine.

Voilà un exemple de Principal, médecin chevronné comme chacun s'en doute, qui sait donc ce qui est bon pour la santé de ses enseignants, qui adopte une ligne de conduite en conséquence et n'en dévie plus d'un pouce.

Dans les couloirs du Rectorat, on entend dire parfois que le manque de Principaux (compétents) est alarmant. Exact, semble-t-il !

Cependant, il serait bon de savoir s'ils sont incompétents par nature ou si ce sont certains décrets, circulaires et autres notes de services parfois peu cohérents entre eux, qui finissent par les rendre incompétents.

Nathalie Fromager

Académie de Poitiers

Renouvellement du Bureau académique

Récemment, Jean FOURNIER, professeur de lettres et 'Monsieur Culture' au bureau académique a ouvert les bras à la retraite, sans lassitude particulière ni désir d'en rajouter. Nous l'avons pris en photo à côté de son jeune successeur, Emmanuel ROGEON, professeur de mathématiques dans un collège de Royan. C'est dans le décor très avenant du salon de thé situé face à l'Hôtel de Ville de Poitiers, au 3ème étage d'un grand magasin que le «cercle dirigeant» du syndicat a fêté ce départ et cette arrivée. Le livre offert à Jean traite des femmes à la Renaissance, deux thèmes qui, nous le savions, réjouissent spécialement l'intéressé. Jean et Emmanuel représentent deux styles d'homme : le premier, c'est un regard amusé sur la comédie humaine du monde scolaire ; le second illustre plutôt le tragique de l'enseignant pressé tous les jours d'atteindre l'inaccessible étoile. Mais ils ont tous les deux des goûts communs : les chevaux, le ski, les voyages en Europe ou ailleurs, les demeures inspirées, la musique, ... Bien sûr, Jean demeure membre d'honneur du bureau. On ne lâche pas si facilement quelqu'un qui vous organise aussi finement un forum, comme en 97, à l'Abbaye Royale de St Jean d'Angély sur le thème : 'La part du beau dans l'acte d'enseigner'. Emmanuel, lui, se prépare à sa première audience chez le Recteur. C'est tellement agréable de contribuer à mettre un nouveau les pieds à l'étrier.

D'ailleurs, le CNGA embauche des collègues de tous âges, avis aux amateurs.

Gérard Pelletant

ATOS : autoritarisme ou harcèlement ?

Voici un collège où les enseignants, le mardi, ont besoin de leur Aide de laboratoire jusqu'à 17h, mais pas dans la matinée. L'Intendante en a décidé autrement : l'horaire est de 7h45 à 16h.

Voilà un lycée où l'Administration impose, au personnel de laboratoire, des cadences nettement supérieures à la normale, en les menaçant de supprimer leurs primes de concours (lors des passages d'épreuves d'agrégation ou de CAPES) s'ils ne s'exécutent pas sans mot dire.

Voilà un autre lycée où l'Intendant impose le nettoyage des wc au personnel de laboratoire, sous peine de représailles. "Il faut bien que quelqu'un le fasse !" dit-il en substance. Exact, mais puisque ce n'est pas dans les attributions des Aides, pourquoi ne le ferait-il pas lui-même ?

Ces quelques actes, pris parmi ceux que l'on m'a signalés, montrent que le temps est loin d'être à l'optimisme. Est-on en présence d'autoritarisme ou de harcèlement ?

Corinne Lamesch

TEXTES OFFICIELS

Carrière

BO n°13 du 28-3-2002

- Modalités des concours de l'agrégation et du CAPEPS. A. du 24-1-2002.
- Modalités d'organisation de concours et d'examens professionnels réservés à certains personnels non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, de formation, d'éducation ou d'orientation.

A. du 24-1-2002.

- Conditions d'exercice en IUFM des personnels des premier et second degrés.

C. n° 2002-064 du 20-3-2002

BO n°12 du 11-3-2002

- Épreuve de composition française du concours interne de l'agrégation et du CAER-PA, section lettres modernes - session 2002. A. du 5-3-2002

MT Sannier

LES DIPLOMES UNE AFFAIRE DE PROFESSIONNELS

Colloque sous l'égide du Ministre délégué à l'enseignement professionnel (21 mars 2002)

A l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM), Monsieur de Gaudemar, Directeur de l'Enseignement Scolaire (DESCO) a réuni des employeurs, membres des Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) du bâtiment, des Travaux publics, du Commerce..., des représentants syndicaux, des professeurs de l'enseignement professionnel. Ce colloque, animé par le journaliste Didier Adès, était honoré de la présence du Ministre délégué à l'enseignement professionnel, Jean-Luc Mélenchon, qui a prononcé un discours brillant en forme de manifeste pour la promotion de l'enseignement et de la formation professionnels.

Des conventions ont été signées à l'issue de cette réunion entre Air France, le BTP et l'Education nationale pour former des stagiaires dans le cadre de CAP rénovés.

Les différents intervenants ont insisté sur l'importance d'une formation initiale de qualité, sanctionnée par des diplômes professionnels bien adaptés au marché de l'emploi, mais également sur la nécessité d'une prospective pour anticiper sur l'évolution des métiers. Ces conventions, entre tous les partenaires sociaux, dans le cadre des "CPC", permettent à la France de servir de modèle en Europe.

Jean-Luc Mélenchon a même indiqué que notre référentiel avait servi de base pour la mise en place de deux diplômes européens dans le domaine de l'Automobile et de l'Hébergement. Pour lui, il faut mettre un terme à la manie bien française de dénigrer en particulier notre système éducatif et rappeler aux jeunes des valeurs essentielles comme le sens de l'effort. D'ailleurs, pour lui, il n'y a aucun jeune inéducable. Il faut multiplier les passerelles à tous les niveaux et le lycée des métiers où formation initiale et formation tout au long de la vie se côtoieront est une solution pour valoriser et unifier tous les systè-

mes de formation professionnelle qui sont peu lisibles. Sans formation initiale solide un jeune ne peut pas s'insérer dans la vie active, a-t-il répété. Il a même reconnu comme une erreur l'idée de supprimer les CAP. Il a oeuvré pour en rétablir certains, utiles dans certaines branches professionnelles et correspondant aux possibilités de certains jeunes. 17 CAP ont été rénovés dans le secteur du BTP. Un jeune qui a un CAP industriel se situe mieux sur le marché du travail qu'un jeune ayant un BAC PRO tertiaire, nous a indiqué Monsieur Bertrand (du CEREQ, Centre d'Etudes et de REcherches sur les Qualifications) en s'appuyant sur un suivi de jeunes trois ans après la fin de leurs études terminées en 1998. Il a également rappelé que les niveaux étaient moins importants que les filières. Un mot tabou qui, pour ce professionnel, est pourtant inévitable.

Suivant les filières, les niveaux de qualification exigés ne sont pas les mêmes. Monsieur Sever de l'Institut de Technologie de la Musique a rappelé la création d'un Brevet des métiers d'art,

car on ne trouvait plus de fabricants d'instruments de musique et ces métiers risquaient de se perdre.

Pour Monsieur Mélenchon, 5 millions de salariés partent en retraite et 3 millions de personnes devront être recrutées dans des métiers nouveaux alors qu'il n'y a que 750.000 jeunes sortant chaque année du système éducatif. Il a appelé à un véritable «*branle-bas de combat*». Entre autres, il faut offrir aux salariés peu diplômés la possibilité de valoriser leurs acquis professionnels (VAP). La valorisation des acquis de l'expérience (VAE) peut permettre de diminuer les coûts de la formation, mais il faut un salarié motivé, prêt à retourner en formation si nécessaire, en tenant compte des besoins de chaque région. Pour le CNGA, ce colloque a rappelé des valeurs auxquelles notre syndicat est attaché et nous espérons qu'enfin le système éducatif sera à même de valoriser les aptitudes de chacun et que l'on renoncera au «moule unique», en donnant plus de place à l'enseignement professionnel.

Paulette Jarrige

Communiqué de presse

le 7 mars 2002

Langues régionales : nouveau camouflet à Jack Lang

La plupart des organisations membres du Conseil supérieur de l'Education (CSE) - dont CFE-CGC, FO, CFTC, SNALC, FCPE, UNL, FIDL... - ont refusé d'émarger et donc de siéger à la séance du CSE du 7 mars 2002 dont l'ordre du jour comportait, entre autres, l'examen de projets de textes concernant l'enseignement des langues régionales par «immersion». En conséquence, le quorum n'ayant pas été atteint, le CSE a été reporté au jeudi suivant 14 mars.

Sans être opposées à toute forme d'enseignement des langues régionales, mais refusant de se prononcer dans la précipitation, les susdites organisations ont signé et lu une déclaration commune : elles demandent le retrait de ces textes de l'ordre du jour du CSE tant que le Conseil d'Etat - qui avait déjà jugé les textes précédents anticonstitutionnels ! - n'aura pas rendu son arrêt sur ces nouveaux textes.

Or ceux-ci sont rédigés dans le même esprit : le français serait considéré comme une langue seconde, «tolérée» en quelque sorte, après la langue régionale, dans les écoles et établissements publics qui choisiraient la méthode de «l'immersion» en langue régionale !

Les prochaines élections professionnelles dans l'Éducation nationale

Les **élections** des représentants des **personnels enseignants, d'éducation et d'orientation** auront lieu au cours du premier trimestre de l'année scolaire prochaine. Les textes qui en définissent l'organisation sont encore en préparation, mais nous savons déjà que les **listes** devront être **déposées très vite** après la rentrée : nous devons commencer à recueillir dès maintenant des déclarations de candidatures si nous voulons que le CNGA soit présent lors de ces échéances.

Les élections, qui ont lieu tous les trois ans, permettent de désigner les représentants des personnels dans les Commissions Administratives Paritaires au niveau national (**CAPN**) et dans les académies (**CAPA**), instances consultatives compétentes en matière de promotion, mutation etc. Mais elles servent aussi à déterminer la **représentativité des syndicats**. C'est en présentant des listes dans les différents corps des personnels que nous défendons – et en recueillant des voix ! - que le CNGA peut affirmer sa **légitimité** face à l'**administration**, être informé à temps des projets, dénoncer leurs aspects néfastes, faire des propositions constructives, mais aussi exister aux yeux des **autres syndicats** (nos rivaux et parfois nos alliés, lorsque les intérêts fondamentaux de l'enseignement sont en jeu) et des **associations** – associations de spécialistes ou regroupements non syndicaux plus généralistes - qui militent pour un enseignement de qualité : c'est dire leur importance pour notre organisation. N'oublions pas, enfin, que le CNGA fait partie d'une **Confédération**, la CFE-CGC, et d'une **Fédération**, les Fonctions Publiques-CGC : celles-ci nous apportent leur soutien, mais le fait d'être présent aux élections permet au CNGA de faire entendre la voix des praticiens de l'enseignement public dans des structures qui rassemblent des professionnels venus d'horizons différents.

Tout cela pour vous dire que **le CNGA a besoin de vous !** Vous êtes **adhérent** du CNGA et appartenez à un des corps concernés par ces élections (professeur de Chaire supérieure, Agrégé, Certifié, AE, Chargé d'enseignement, PEPS ou CEEPS, PLP, PEGC...), donnez-nous sans tarder votre candidature : vous simplifierez beaucoup le travail de vos responsables. Si vous n'êtes **pas adhérent** du CNGA mais que vous partagez ses points de vue sur les questions professionnelles, faites de même ! Quelle que soit votre situation, en acceptant d'être candidat, vous contribuerez à défendre le **pluralisme** face à des syndicats majoritaires dont vous n'approuvez pas les orientations ou les prises de position ambiguës. En acceptant d'être candidat, vous pourrez aussi nous aider à constituer au niveau national ou académique des **listes équilibrées** : vous

permettez à votre catégorie, à votre grade, votre discipline ou votre région d'être mieux représentés.

Vous l'avez compris, **aucune candidature n'est inutile !** Si vous acceptez de figurer sur une liste présentée par le CNGA, remplissez les déclarations de candidature ci-contre et adressez-les au **CNGA, 63 rue du Rocher 75008 PARIS**. Si vous souhaitez des informations complémentaires, des précisions sur ces élections ou sur les idées que nous défendons, nous sommes à votre disposition ; vous connaissez nos coordonnées : téléphone, 01 55 30 13 46 – télécopie, 01 55 30 13 48 – adresse électronique, cnga@cnga.fr et, bien sûr, adresse. Un dernier point, qui a son importance : seuls les **syndicats** ont le droit de présenter des listes.

A-M Dorandeu

RELATIONS EXTÉRIEURES

CSE du 14-3-2002 : une séance éprouvante

La plupart des organisations (sauf la FSU et la CFDT) ayant refusé de siéger la semaine précédente (cf. notre communiqué du 7 mars), la séance du Conseil supérieur de l'Éducation avait été reportée au 14 mars avec le même ordre du jour chargé puisqu'il comportait 21 projets de textes, dont certains très délicats.

Après quelques déclarations préalables volontairement courtes cette fois, on s'est beaucoup étendu sur l'étude d'un projet qui ne posait guère de problème, puisque adopté à une large majorité par 36 voix pour, 2 contre, 2 abst. - sur **l'évaluation de l'EPS au Baccalauréat**. Mais le lobby de l'ESP est sans doute puissant ? On l'avait déjà remarqué dans d'autres séances.

Puis a obtenu 26 voix pour, 1 contre (CGT), 8 abst. (UNSA, UNL...) et 5 RV (FCPE) un projet très intéressant relatif à **l'attestation "Europro"** qui s'ajouterait à un diplôme professionnel, avec des exigences adaptées à chaque niveau, CAP, BEP, Bac Pro, BTS, qui serait obtenu après une période en entreprise à l'étranger ou dans une entreprise étrangère en France (par ex. pour le niveau CAP).

Est passé à la quasi-unanimité (37 pour, 2 abst. de FO) le projet de **DCL (Diplôme de Compétence en Langue)** qui sera offert dans le cadre de la formation continue pour 4 LV, du 1er au 5ème degré et expérimenté l'année prochaine en allemand. La seule réserve serait que cela serve surtout de formation rapide pour les futurs professeurs des écoles qui enseigneraient une LV.

Le projet sur **l'organisation et les horaires des CAP** a été longuement discuté, puis approuvé par 21 voix pour, 15 contre, 3 abst. (dont CGC), tandis que les textes concernant l'organisation et les horaires de BEP et Bac Pro ont été liés et ont reçu 37 votes favorables.

Comme un fait exprès, les textes les plus controversés ont été étudiés l'après-midi. Le projet de Décret modifiant l'organisation du **CNDP** et des **CRDP** a posé un problème d'entrée : un vœu pour le retrait de ce texte non étudié en commission a obtenu 34 pour, mais l'administration a été très ferme et l'a maintenu. Après une longue discussion il a été rejeté par 21 contre, 2 pour, 8 abst., 1 RV.

Plus l'après-midi avançait, plus la salle se vidait, plus les textes proposés posaient de problèmes. Ainsi des projets sur les **Lan-**

Conseil d'Administration du 2ème trimestre

Il s'est tenu à Paris le 6 mars 2002, dans les locaux de la Confédération.

A l'ordre du jour, tout d'abord, les questions concernant le fonctionnement du syndicat. *Compte rendu financier* : rentrée des cotisations (à propos, avez-vous pensé à vous acquitter de la vôtre ?), envoi des reçus fiscaux (qui permettent d'en diminuer le montant de 50%) ; état des recettes et des dépenses effectuées et prévisibles à cette époque de l'année ; prévisions en ce qui concerne les cotisations fédérales. *Contacts*, c'est-à-dire sympathisants auxquels on envoie de la documentation et notre bulletin : le nombre en est à peu près stable ; il serait souhaitable de relancer cette forme d'action si l'on veut faire connaître

nos positions... et faire de nouveaux adhérents. *Points sur les médias* dont nous disposons : notre bulletin habituel, l'UA, la brochure spéciale destinée aux stagiaires IUFM, le site Internet et la façon dont il est alimenté (idées nouvelles et suggestions seront toujours les bienvenues !). *Participation du CNGA à la vie des FP-CGC* : colloque sur la sécurité et manifestation ; Bureau fédéral, qui a travaillé sur les problèmes d'actualité qui touchent tous les fonctionnaires, comme l'ARTT, l'emploi précaire etc. ; Comité directeur, où chaque syndicat est représenté ; groupes de travail sur l'emploi précaire, les concours et examens professionnels, sur les retraites... *Relations à l'intérieur de la Confédération* : réunion du 21 février au théâtre de l'Empire et Comité confé-

déral du lendemain. A ajouter à cela, les réunions du Conseil Supérieur de l'Education (CSE), auxquelles participe régulièrement M.E. Allainmat au titre de la CFE-CGC. Enfin, complétant le domaine des activités du BN, la mise au point et l'envoi aux politiques d'un Questionnaire-Argumentaire (paru dans l'UA 249).

Fonctionnement du syndicat aussi, les *activités académiques* : audiences dans les rectorats et démarches individuelles ; relations avec les adhérents et problèmes qui se sont le plus fréquemment posés, inquiétudes et sujets de mécontentement ou scepticisme devant les initiatives de J. Lang (journée banalisée dans les collèges par exemple).

Relations avec les autres syndicats : le CNGA s'est présenté en alliance avec la PPFRE, le SNALC-CSEN et le Scenrac-CFTC aux élections pour les personnels à l'Etranger ; il a mené des actions communes avec le SNALC et le SN-FO-LC (communiqués communs, manifestation du 5 mars) pour la défense d'un enseignement de qualité. Rappelons ici que le CNGA soutient également l'action d'un certain nombre d'*associations* dont le but est aussi de lutter contre les dérives du système scolaire en relayant, par exemple, les pétitions qu'elles lancent.

Enfin, une bonne partie de la réunion a été consacrée à la *préparation des élections professionnelles* des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation qui vont avoir lieu au début de l'année scolaire prochaine : calendrier, textes officiels (qui sont encore en préparation !), actions à mener etc. A ce sujet, n'hésitez pas à donner votre candidature dès maintenant si vous êtes concernés : vous simplifierez beaucoup le travail de vos responsables ! D'avance, merci.

Le prochain CA précèdera l'Assemblée Générale. Notez les dates si vous les avez oubliées : **CA, mercredi 12 juin** matin ; **AG, mercredi 12** après-midi et **jeudi 13 juin**.

A.M.D.

**Le CNGA
c'est aussi
des informations
sur Internet
www.cnga.fr**

gues vivantes à l'école primaire, passés à partir de 17 h 15, sur lesquelles nos collègues d'@venir-écoles avaient émis toute réserve. Ils ont reçu un avis favorable par 14 voix pour, mais 12 abst. (dont CGC).

Enfin, à 19 h 15 sont passés les projets, à l'origine du refus de siéger le 7 mars, sur les **langues régionales**, textes dont la première version avait été déclarée anticonstitutionnelle par le Conseil d'Etat. Le projet d'arrêté fixant la liste des académies concernées par la mise en place d'un conseil académique des langues régionales a été rejeté par 10 voix contre, 10 pour et 2 abst. (PEEP et CGC).

Mais l'ensemble des textes sur l'**enseignement de ces langues par immersion a été rejeté** de façon plus nette encore : 14 contre (dont CGC), 9 pour, à savoir celles du SGEN, de la Ligue de l'enseignement, de l'UNAPEL et de la FSU qui a avoué pourtant avoir fait le recours devant le Conseil d'Etat sur les textes antérieurs et se satisfait d'avoir gagné le recours ! Or les nouveaux textes sont rédigés dans le même esprit : le français y est toléré comme langue de communication dans les entretiens individuels avec les élèves ; pour les mathématiques par exemple "l'introduction de notions nou-

velles se fait en général en langue régionale", puis, "les élèves sont ainsi amenés à utiliser en français les compétences"; ou encore "Cette utilisation de la langue régionale combinée à l'enseignement du français favorise [...] l'acquisition d'une bilinguïté (est-ce encore du français ? NDLR) équilibrée dès la fin de l'école élémentaire."

Puis jusqu'à 21 h et plus, dans une salle de plus en plus réduite, sont passés les derniers textes ne posant pas de problèmes et déjà étudiés, heureusement, en commission spécialisée : le texte modifiant l'organisation du **Comité national d'évaluation** (15 voix pour), le texte sur le **thème des TIPE en CPGE scientifique** (15 voix pour), le texte modifiant l'organisation des IUFM (10 voix pour, 3 abst.), et enfin 3 textes fixant les **programmes de classes préparatoires** (8 voix pour vers 21h).

Marie-Elisabeth Allainmat

Comme chacun le sait maintenant, aussi bien pour la liste d'aptitude au corps des agrégés que pour le tableau d'avancement à la Hors-classe, les commissions paritaires des agrégés obéissent à des règles comparables à celles des certifiés.

Sous la pression syndicale et dans le but affiché de clarifier les règles jugées, à juste titre, opaques, les textes officiels ont instauré l'obligation de faire acte de candidature et ont codifié les critères de ces promotions. En CAP, les organisations syndicales bien souvent entérinaient les propositions de l'Administration, malgré les protestations de principe. Fait du prince, vouloir des inspecteurs, disait-on, en constatant que l'excellence du service d'un professeur ne suffisait pas pour être reconnu et bénéficier d'une promotion.

La mise en place d'un acte de candidature, l'établissement de critères de classement des postulants ont légitimement suscité des espoirs et beaucoup de collègues ont alors tenté leur chance en constituant des dossiers, en rédigeant de superbes lettres de motivation et en fournissant des pièces justificatives de travaux universitaires, de stages en tous genres, de responsabilités diverses en matière pédagogique etc.

Les candidatures se sont multipliées et le nombre de promus restant le même, (à titre indicatif, cette année, 33 promus en lettres modernes, 31 en anglais, 33 en hist-géo, 38 en sc. phys., 51 en maths, 11 en philosophie etc.) non seulement les déceptions ont été à la hauteur des attentes, mais surtout, dans les faits, la procédure s'est révélée et se révèle encore cette année aussi peu lisible qu'avant. Aux demandes d'explications individuelles de collègues auprès des rectorats au niveau de la CAPA ou du ministère au niveau de la CAPN, les réponses sont immanquablement laconiques, la décision revenant toujours en définitive au Recteur pour le classement académique ou au Ministre pour le national.

Pour y voir plus clair ou plutôt pour apporter des explications complémentaires, on doit rappeler que tous les rectorats ne respectent pas le même classement dans le cadre de la déconcentration, que le classement académique n'est pas forcément repris au plan national (tel collègue classé 3ème sur 3 à l'issue de la CAPA n'a pas été retenu nationalement alors que 3 candidats ont été promus venant de son académie et dans sa discipline !)

L'existence en particulier de la liste hors barème, appelée liste du Recteur et du Ministre en jargon syndical pour laquelle les inspecteurs interviennent directement, qui laisse à ces derniers la liberté de promouvoir des collègues, dans une proportion définie, explique ces distorsions, fausse l'analyse des résultats et contribue à maintenir une opacité au dispositif. Il n'en demeure pas moins que, pour être retenu, il faut une note pédagogique élevée, ce qui est normal, et une ancienneté certaine dans la carrière, c'est-à-dire avoir atteint un échelon élevé et être plutôt proche de la retraite, ce qui à notre sens n'est pas justifié pour l'accès au corps où la notion de mérite doit être essentielle.

En définitive, l'instauration de règles était une décision bonne en soi, mais son application repose malheureusement encore beaucoup sur l'arbitraire, la notion de récompense au mérite étant un tabou dans la Fonction Publique et suscitant des réticences chez beaucoup, administration et syndicats réunis.

Michèle Prieul

Liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs agrégés.

A titre d'information, voici l'extrait du courrier de M. Pascal Jardin, Directeur de l'Académie de Paris, adressé à Mme N. Fromager, notre responsable académique adjointe de Paris.

Vous avez bien voulu me demander mes critères de choix et de classement pour la liste d'aptitude d'accès au corps des agrégés au titre de 2002.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que dans le cadre des dispositions statutaires, ils ont été les suivants :

- le haut niveau de connaissance scientifique,
- l'excellence pédagogique, prioritairement et principalement attestée par les corps d'inspection,
- l'investissement professionnel personnel : l'examen du curriculum vitae rend compte de l'implication du candidat au-delà de ce qui est habituel et normal,
- la mobilité professionnelle : il s'agit de la mobilité fonctionnelle et/ou de la mobilité géographique,
- l'exercice en établissement difficile,
- la motivation : il s'agit de la justification et de la valorisation des choix et de l'expérience professionnelle passées et à venir (projets), de la pertinence et de la clarté de la réflexion.

L'ensemble de ces critères se combinent, s'éclairent et se complètent tour à tour pour évaluer les mérites du candidat.

Pour le recteur et par délégation
Le directeur de l'académie de Paris
Pascal Jardin

Fiches pratiques

CARRIÈRE : Avancement et promotions, Cessation Progressive d'Activité (C.P.A.), Concours internes et réservés de recrutement, Congé de Fin d'Activité (C.F.A.), Congé de Formation Professionnelle, Congés de maladie, longue maladie, longue durée, Congés de maternité (et d'adoption),...

QUESTIONS CATÉGORIELLES

VIE SCOLAIRE

*Ces fiches sont réservées aux **adhérents***

à jour de cotisation.

*Elles sont **gratuites**.*

*Faites une demande précisant le **titre** de la (des) fiche(s) qui vous intéresse(nt)
et joignez une **enveloppe timbrée**.*

Recul de la laïcité

L'affaire du voile de Tremblay-en-France et de l'attitude de l'Administration rectorale nous amène à reposer le problème des atteintes à la laïcité qui menacent l'institution scolaire. On avait bien dit que le XXIème siècle serait religieux ou ne serait pas. De fait, les exemples de ce retour clérical dans des sphères publiques et, pour ce qui nous concerne dans le système public et laïc d'éducation construit non sans mal, ne manquent pas d'inquiéter.

Prenons l'exemple du retour du voile islamique (à supposer qu'il ait jamais disparu) dans l'affaire de Tremblay-en-France accompagné d'un comportement prosélyte attesté et surtout de l'incroyable première décision du Recteur de Créteil de désavouer les collègues de l'établissement, en imposant le retour de l'élève exclue, au nom de la liberté de pensée et du respect identitaire.

Non seulement sur le port du voile islamique, nous avons une position nette, justifiée dans maints articles depuis que ce phénomène est apparu dans les banlieues principalement, mais les événements internationaux récents et la situation de la femme dans des pays de conception intégriste de la religion nous confortent dans notre position de fermeté laïque que d'aucuns pour nous étiqueter sommairement avaient qualifiée "d'intégriste". Beaucoup de jeunes musulmanes ont été les premières à attendre de la République française et de son Ecole qu'elles les aident à s'affranchir de la pression souvent tyrannique voire sectaire des grands frères, des pères, des imams etc. Sauvegarder une bouffée d'égalité pendant le temps scolaire est un devoir à condition que l'Ecole ne se laisse pas piéger par les habiles arguties des tenants du respect de la différence et de l'identité. La réouverture du lycée français de Kaboul est une illustration de ce que peut avoir de symboliquement fort l'enseignement français à l'extérieur de nos frontières, et les visages découverts, souriants, discrètement maquillés un signe évident de retour à la vie.

Laïcité n'est pas anticléricalisme et à ce titre, le projet d'introduction d'un enseignement de la culture religieuse pour des générations souvent privées dans leurs familles de connaissances générales sur les fondements culturels du vieux continent n'est pas sans intérêt. Comment comprendre l'art, la littérature sans références larges, comment voyager, en Italie par exemple, sans référence religieuse etc. ?

Aussi ne nous laissons pas enfermer dans des raisonnements habilement structurés tendant à nous culpabiliser, selon lesquels le respect de la liberté de conscience est un et indivisible et qu'en son nom tous les comportements identitaires sont acceptables.

Oui à la liberté du culte, au pluralisme religieux mais hors de l'Ecole. Sinon, elle court le risque, si ce n'est déjà fait, de renoncer à mettre côte à côte des jeunes gens, simplement des jeunes gens sans étiquette, sans signe de reconnaissance ni d'identification spéciale afin qu'ils apprennent, en apprenant, à se connaître comme êtres humains pour un projet humaniste.

L'Ecole républicaine ne doit pas céder du terrain par lâcheté ou par peur du poids de lobbies.

A l'heure de l'uniformisation, le caractère exemplaire de l'Ecole n'est pas contradictoire avec le développement de spécificités linguistiques, culturelles dans la mesure où elle préserve des tentations d'éclatement conduisant à des communautarismes, facteurs d'intolérance et de violence. Monsieur le Recteur, les enseignants sur le terrain savent bien ces choses.

M.P

CNGA

SIEGE SOCIAL ET BUREAUX :
63 rue du Rocher - 75008 PARIS
Tél. 01 55 30 13 46
Télécopie 01 55 30 13 48
e-mail : cnga@cnga.fr

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

*

Président :

Marie-Elisabeth ALLAINMAT
Lycée de Sèvres

Président-adjoint :

Michèle PRIEUL
Lycée Hélène Boucher - Paris XX^{ème}

Vice-Présidents :

-Henri CHARRUEL
Lycée Voltaire Paris XI^{ème}

-Raymond CIMA
Lycée Racine Paris VIII^{ème}

-Alphonse MEYER
Lycée Jean Rostand - Strasbourg

Secrétaire général :

Anne-Marie DORANDEU
Collège Courteline - Paris XII^{ème}

Secrétaire général adjoint :

Paulette JARRIGE
Clg N.Ledoux - Le Plessis-Robinson

Trésorier :

Michel SAVATTIER
Lycée E. Branly - Châtelleraut

*

Présidents d'honneur :

**P. CANONNE, S. CARRAT,
J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,
M. BOUDOU**

*

Université Autonome
Directeur de la publication :
M.-E. ALLAINMAT

*

Maquette : R. CIMA
Dépôt légal à parution
Commission paritaire :

n° 3 543 D 73 S
ISSN 0293-6003

*

Ce numéro a été tiré
à 1500 exemplaires par nos soins à
notre siège social

*

La reproduction même partielle de textes parus dans ce bulletin est formellement soumise à l'autorisation préalable du Bureau National du CNGA

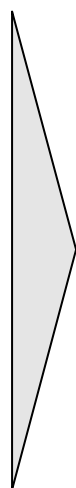
MOUVEMENT 2002 : PHASE INTRA-ACADÉMIQUE

Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

- Vous êtes titulaire ou stagiaire et vous avez reçu une affectation dans une académie à l'issue du mouvement interacadémique.
- Vous êtes titulaire et

vous êtes victimes d'une mesure de carte scolaire ou, devenu stagiaire dans un autre corps, vous ne pouvez conserver votre poste antérieur,
vous voulez retrouver un poste dans le 2nd degré après disponibilité, congé, détachement etc.,
vous voulez changer d'affectation à l'intérieur de votre académie.

N'oubliez pas de participer à la phase intra-académique du mouvement.



Rappel de quelques points essentiels

- Les dates d'ouverture des serveurs sont fixées par le recteur, entre le **9 avril** au plus tôt et le **30 avril** au plus tard.
- **Les demandes se font par minitel (36.14 suivi du code de l'académie) ou internet (WWW.education.gouv.fr/siam).**
- On peut formuler jusqu'à **20 vœux**, ceux-ci pouvant porter sur des **établissements** précis, des communes, des **zones** géographiques plus larges, et notamment des zones de remplacement (ZR), des postes à exigences particulières (PEP)...
- Le barème comporte des éléments du barème national, une partie commune à toutes les académies et une partie propre à chaque académie.

Pour plus de précisions, consultez l'UA n°247 spécial "mouvement 2002" ou téléphonez-nous au 01.55.30.13.46.
Réfléchissez bien et demandez-nous conseil avant de formuler vos vœux.

Même si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation syndicale,
pensez à remplir la fiche ci-contre et à la renvoyer à : CNGA, 63 rue du Rocher 75008 PARIS.

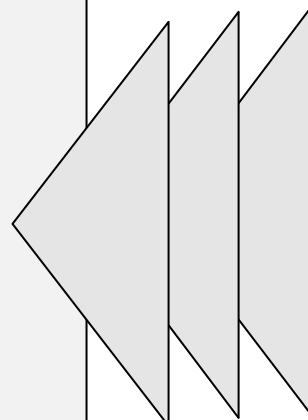
RENDEZ-VOUS A NE PAS OUBLIER

Assemblée Générale du CNGA les mardi 11 et mercredi 12 juin 2002

Au siège social, Maison de la CFE-CGC
63 rue du Rocher 75008 Paris

La réflexion, en Commissions, tournera autour de trois thèmes :

- Enseignement professionnel et technologique
- Vie scolaire. Nouvelles mesures ; propositions CNGA
- Formation des professeurs. Bilan IUFM et propositions CNGA



FICHE DE MUTATION ou 1ère AFFECTATION ou RÉINTÉGRATION (suite)

V - VOEUX dans l'ordre conforme à celui de la demande officielle

1	11
2	12
3	13
4	14
5	15
6	16
7	17
8	18
9	19
10	20

N'oubliez pas de nous indiquer votre n° de NUMEN qui nous est indispensable pour suivre votre dossier.

N'hésitez pas à nous envoyer cette fiche, même si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation.

Cotisation annuelle 2001-2002

INDICES MAJORES

Indice 261 et au-dessous	60,00 € -- 393,57 F
De l'indice 262 à l'indice 287	68,00 € -- 446,05 F
De l'indice 288 à l'indice 308	76,00 € -- 498,53 F
De l'indice 309 à l'indice 353	86,00 € -- 564,12 F
De l'indice 354 à l'indice 404	96,00 € -- 629,72 F
De l'indice 405 à l'indice 457	107,00 € -- 701,87 F
De l'indice 458 à l'indice 500	117,00 € -- 767,47 F
De l'indice 501 à l'indice 553	127,00 € -- 833,07 F
De l'indice 554 à l'indice 600	137,00 € -- 898,66 F
De l'indice 601 à l'indice 657	148,00 € -- 970,82 F
De l'indice 658 à l'indice 702	158,00 € -- 1036,41 F
De l'indice 703 à l'indice 750	168,00 € -- 1102,01 F
A partir de l'indice 751	178,00 € -- 1167,60 F
Stagiaires en I.U.F.M. : Certifiés , Prof. EPS, PLP2 et CPE*	81,00 € -- 531,32 F
Agrégés et Bi-admissibles	91,00 € -- 596,92 F
A.A.S.U. stagiaires* et Cons. Or. Psy. stagiaires (2ème année)*	81,00 € -- 531,32 F
EL/Prof. des cycles prép. CAPET et conc. PLP2*, C. O. Psy. 1ère année*	72,00 € -- 472,29 F
M.I./S.E.	68,00 € -- 446,05 F
Aides-Educateurs	50,00 € -- 327,98 F
Elèves I.U.F.M. (1ère année ou année préparatoire)	45,00 € -- 295,18 F

* Tarifs applicables aux Stagiaires ou EL/Prof. sauf si leur indice (notamment par suite d'un reclassement) est supérieur à 347 ou à 291 (cycles préparatoires).

RETRAITÉS

Retraite brute = *Principal*
(ou *Congé de Fin d'Activité*)

Inférieure à 5 600 F	54,00 € 354,22 F
De 5 600 à 7 000 F	64,00 € 419,81 F
De 7 000 à 8 500 F	70,00 € 459,17 F
De 8 500 à 10 000 F	76,00 € 498,53 F
De 10 000 à 11 500 F	84,00 € 551,00 F
De 11 500 à 13 000 F	90,00 € 590,36 F
De 13 000 à 14 500 F	96,00 € 629,72 F
Au dessus de 14 500 F	102,00 € 669,08 F

Pour les **ménages de retraités**, la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre *peut* être diminuée de 50 % sous réserve qu'elle reste **≥ 314,86 F (48,00 €)**.

La cotisation des collègues en **disponibilité, en congé pour études** ou en **congé parental** est forfaitairement fixée à **314,86 F (48,00 €)**. Pour celle des collègues en **C.F.P. rémunéré**, consulter le B.N.

Pour les **ménages d'adhérents**, seule la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre peut être **diminuée de 50%**, sous réserve qu'elle reste **≥ 393,57 F (60,00 €)**.

Temps partiel :

Pour un service < ou = à 75 % du service plein : 1/2 cotisation (*qui ne peut être inférieure à 367,33 F soit 56,00 €*).

Pour un service > 75 % du service plein : cotisation complète.

Pour une Cessation Progressive d'Activité : cotisation complète.

Ajouter éventuellement **80 francs (12,20 €)** pour **taxe aérienne**. Ce supplément est toujours dû dans sa totalité.

Le cumul des réductions de cotisation n'est pas possible.

Remarques: - **LA DÉDUCTION FISCALE EST DE 50%**

- **PRÉLÈVEMENT** : Vous pouvez autoriser le CNGA à **prélever** le montant de votre cotisation en **3 fois** (ou en **une seule fois**).

Abonnement annuel à l'Université Autonome : 196,79 F (30,00 €). Le service de l'U.A. est gracieux pour les adhérents à jour de cotisation.